

Publié le

ID: 056-215600669-20240325-D2024250302BIS-DE



2024/25/03/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

<u>Etaient présents</u>: LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents: BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine.

<u>Procuration(s)</u>: BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, GOUJARD Laurine à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14/03/2024 Convocation affichée le : 19/03/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27
Présents: 23
Procuration (s): 3

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/04/224
Publié ou notifié le .C5/04/224
Certifié exécutoire le 09/04/224
A GOURIN, le .09/04/224.

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H

Monsieur le maire s'étant retiré lors du vote du compte administratif, Madame Catherine HENRY a été nommée Présidente de séance.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2023 du budget principal conforme au compte de gestion de Monsieur le receveur municipal.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'assemblée



Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le

ID: 056-215600669-20240325-D2024250302BIS-DE

Département du MORBIHAN

EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023	Réalisés	Réalisés	Reste à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes	5 399 786,83 €	1 763 198,69 €	389 415,00 €
Dépenses	4 331 473,60 €	1 853 494,80 €	423 700,66 €
Déficit reporté		90 296,11 €	
Excédent reporté	1 068 313,23 €		
DÉFICIT DE CLÔTURE		90 296,11 €	34 285,66 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	1 068 313,23 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget principal.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 25 mars 2024

La Présidente de séance,

Catherine HENRY.

Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.